

# Formation référent(e) harcèlement sexuel et agissements sexistes

## OBJECTIF(S)

- Être capable de définir le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et identifier les situations caractéristiques
- Être capable d'appréhender le cadre juridique du harcèlement sexuel
- Être capable d'expliquer les répercussions psychologiques du harcèlement sexuel
- Être capable de décrire les missions du référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Être capable de mettre en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques

## PUBLIC CONCERNÉ

- Référent(e) « harcèlement sexuel et agissements sexistes » désigné(e) parmi les membres du CSE
- Membres du CSE

## PRÉ-REQUIS

- Aucun



Formation présentielle



1 mini /10 maxi



7.00 heures

## LES PLUS

Nous sommes certifiés QUALIOP1 ; Formation opérationnelle ; Mise à disposition d'une boîte à outils numérique ; Formation réalisable en visio.



Formateur expert en Santé, Sécurité,  
Conditions de Travail et en prévention



Évaluation de positionnement  
Évaluation des acquis



Attestation de formation

# PROGRAMME

- Définir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
  - Quelques chiffres
  - Harcèlement sexuel : un délit
  - Des propos ou comportements à connotation sexuelle, non désirés et répétés
  - Le harcèlement sexuel « assimilé »
  - Les sanctions du harcèlement sexuel
  - Distinguer le harcèlement de la séduction
  - L'agressions sexuelle
  - Les agissements sexistes
  - Sexisme ? Comment savoir ?
- S'approprier le cadre juridique
  - Du code pénal au code du travail
  - Des cas concrets, la jurisprudence
  - Harcèlement sexuel, prescription ?
  - Apporter la preuve du harcèlement ?
  - Salarié harcelé, salarié protégé ?
- Comprendre les répercussions psychologiques
  - Violences internes, les conséquences pour la santé
  - Violences internes, des effets sur le travail
- Comprendre les missions du Référent
  - Rôle et missions du référent, ce que dit la loi
  - Rôle et missions du référent, ce que ne dit pas la loi
  - Position de l'employeur, un message clair
  - Informer
  - Prévenir
  - Sanctionner
  - Référent HS/AS et le CSE
- Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention
  - Évaluer le risque de harcèlement
  - Le droit d'alerte du CSE
  - Se faire aider

## MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Apports théoriques
- Étude de cas concrets
- Vidéos

## TAUX DE SATISFACTION DU MODULE

9.3/10 - 37 stagiaires (Maj 06/11/2024)